

france3-regions.franceinfo.fr

"Ce qui nous choque, c'est que des mineurs puissent être filmés dans leur quotidien" : des caméras de vidéosurveillance dans un collège crée la polémique

Écrit par Pauline Saint

5-7 minutes

En avril dernier, 15 caméras de vidéosurveillance ont été installées dans un collège d'Alençon pour lutter contre les violences. Ce dispositif adopté par le département de l'Orne, sans en informer les enseignants, les élèves et leurs parents, suscite la polémique. Le directeur de l'Éducation nationale dans l'Orne reconnaît "un raté".

Leur présence ne fait pas l'unanimité. Depuis le mois d'avril, le collège Louise-Michel à Alençon est équipé de [quinze caméras de vidéosurveillance](#) pour prévenir les violences scolaires, confirme l'académie de l'Orne après les révélations de ICI Normandie.

Les caméras ont été installées durant les vacances scolaires du printemps. Le 22 avril dernier, à leur retour en cours, certains [personnels du collège](#) ont été "sidérés" de découvrir leur présence dans les couloirs du collège. Bien que le dispositif ne soit pas encore opérationnel, les élèves, leurs parents et les enseignants n'ont pas été informés de la mise en place de ce système de vidéosurveillance.

On se pose des questions sur l'utilité et le bien-fondé de ces caméras. Ce qui nous choque, c'est l'idée que des mineurs puissent être filmés dans leur quotidien.

Isabelle Mélou, professeure de français et membre du syndicat SNES-FSU

"Nous sommes contre le tout-sécuritaire. Il faut d'abord tout faire pour que les violences scolaires n'arrivent pas. On pense que le dialogue peut permettre de trouver des solutions pour que nos élèves n'en viennent pas à ces solutions regrettables", explique Isabelle Mélou, professeure de français et membre du syndicat SNES-FSU du collège.

Au micro de ICI Normandie (Calvados-Orne), mardi 10 avril, l'enseignante relève plutôt le ["besoin d'un psychologue à temps plein"](#) dans cet établissement scolaire relevant du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+).

Face à la polémique, l'éducation nationale tente de rassurer en insistant sur l'enjeu sécuritaire des caméras. "L'idée est de pouvoir réagir vite s'il y a une intrusion dans l'établissement, d'appeler les forces de police immédiatement et d'identifier les auteurs des faits", avance Jean-Luc Legrand, directeur de l'Éducation nationale dans l'Orne.

[Les quinze caméras filmeront les accès du collège Louise-Michel à Alençon \(Orne\) ainsi que les espaces de circulation à l'intérieur de l'établissement.](#) • © France Télévisions / [Damien Migniau](#)

Fin 2022, une série d'agressions contre les personnels scolaires – notamment à l'encontre d'une [professeure de français](#) poignardée en plein cours à Caen –, avait convaincu le conseil départemental de l'Orne de renforcer la prévention de la violence.

Nous avons voulu installer comme un bouclier autour de l'école, en sécurisant l'établissement et les personnels.

Jean-Luc Legrand, directeur de l'Éducation nationale dans l'Orne

Ce comité de pilote a acté l'installation de la [vidéosurveillance](#) dans tous les collèges de l'Orne ; soit un budget de 50 000 euros pour chacun des 31 établissements concernés. *"Le collège Louise-Michel est le premier collège qui sera équipé de la sorte parce qu'il a connu des tensions ces derniers mois"*, reprend Jean-Luc Legrand.

"Il y a eu un raté de communication, nous pouvons le reconnaître. Nous allons expliquer la démarche aux personnels, aux élèves et à leurs parents" ajoute le directeur de l'éducation nationale dans l'Orne qui dispose encore de quelques semaines avant la mise en service des caméras, prévue pour la rentrée de septembre.

En France, la loi autorise la mise en place de la vidéoprotection dans les établissements scolaires. Cette décision relève du chef d'établissement après délibération du conseil d'administration.

L'emplacement des caméras répond à un encadrement spécifique. Ces dernières *"peuvent filmer les accès de l'établissement (entrées et sorties) et les espaces de circulation"*, comme les couloirs et les escaliers par exemple, souligne [la préfecture](#) de Seine-Maritime.

Il est exclu, sauf cas exceptionnels, de filmer les lieux de vie des établissements pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

Préfecture de la Seine-Maritime (17 juillet 2024)

En dehors de ces zones, il serait interdit de filmer *"sauf cas exceptionnels"*. Les espaces de vie au sein de l'établissement – comme la cour de récréation, préau, salle de classe, cantine et foyer –, préserveraient ainsi l'intimité des élèves et du personnel.

Dans un contexte de recrudescence de la violence scolaire, les caméras de vidéosurveillance se multiplient dans les collèges et les lycées. Mardi 10 juin, une surveillante de 31 ans poignardée au couteau par un collégien de Nogent (Haute-Marne), lors d'un contrôle de sacs, a succombé à ses blessures.